

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 317'000.00 pour la réalisation d'un exutoire d'eaux claires (Mesures 14 PGEE Couvet)

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Durant l'été 2013, le quartier du cinéma à Couvet a subi une forte inondation et plus particulièrement l'immeuble de la distillerie d'absinthe La P'tite.

Fort de ce constat, la commune de Val-de-Travers a mandaté un bureau d'ingénieurs civils pour la réalisation d'une étude de projet combinant la réalisation de mesures de protection de cette zone, ainsi que la construction de l'exutoire d'eaux claires.

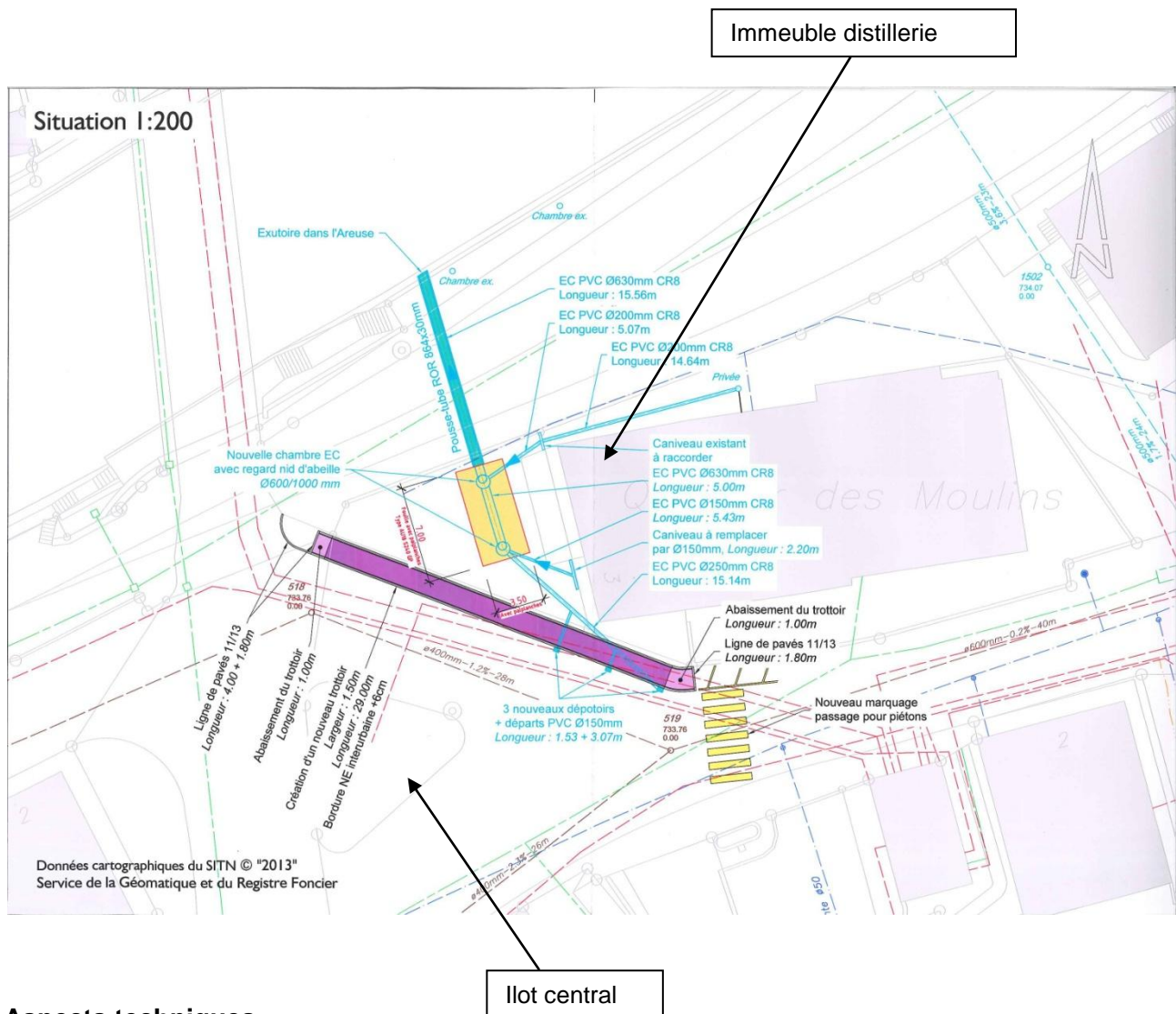
Les travaux effectués par le bureau d'ingénieurs civils sont les suivants :

- Récolte, analyse et relevés des données sur place
- Définition du concept de réaménagement
- Définition des travaux de GC
- Etablissement des plans des ouvrages
- Etablissement du devis estimatif des travaux

Description des travaux

Le concept général du projet s'articule ainsi autour des deux points suivants :

1. Mesures pour la protection de la distillerie contre les inondations : Des mesures seront prises afin de protéger la distillerie contre les inondations en évacuant les eaux de ruissellement par l'exutoire. Cela implique les travaux suivants :
 - **Construction d'un trottoir** à l'emplacement actuel du cheminement pour piétons délimité par un marquage au sol. Des bordures interurbaines de 6 cm seront installées de part et d'autre pour surélever le trottoir et empêcher les eaux de cheminer jusqu'à l'entrée de la distillerie.
 - **Pose de 3 dépotoirs** au bas de la pente du trottoir du côté de la route afin de récolter les eaux de ruissellement de la route et les évacuer dans l'exutoire.
 - **Pose de caniveaux** devant la porte d'entrée de la distillerie servant de deuxième rempart de protection. Le caniveau existant installé au point bas à l'angle Nord-Ouest du bâtiment sera également raccordé dans l'exutoire.
 - **Raccordement dans l'exutoire** des dépotoirs et des caniveaux décrits ci-dessus ainsi que de la chambre EC (eaux claires) située à l'arrière du bâtiment côté Ouest.
2. Construction d'un exutoire d'eaux claires dans l'Areuse La réalisation de cet exutoire nécessite un ouvrage pour la traversée des voies TransN. Cette traversée se fera par pousse-tube dont la cellule de poussée se situera à proximité de l'entrée de la distillerie alors que la sortie se fera directement dans l'Areuse. Le dimensionnement des tuyaux permet l'évacuation des eaux claires des quartiers de St-Gervais/Crêt-de-l'eau selon la mesure 14 du PGEE en attente de réalisation.



Aspects techniques

Protection objet

- Construction d'un trottoir
 - Bordure interurbaine NE 6 cm d'une longueur totale de 2x 29,00 m
- Pose de dépotoirs avec sacs
 - 3 dépotoirs espacés de 4,00 m dont le dernier se situe au point bas de la zone côté route
- Pose d'un caniveau DN 150
 - Longueur totale : 2,20 m
- Evacuation des eaux
 - PVC DN 250 d'une longueur totale de 15,00 m (raccords des dépotoirs en PVC DN 150)
 - PVC DN 200 d'une longueur totale de 20,00 m

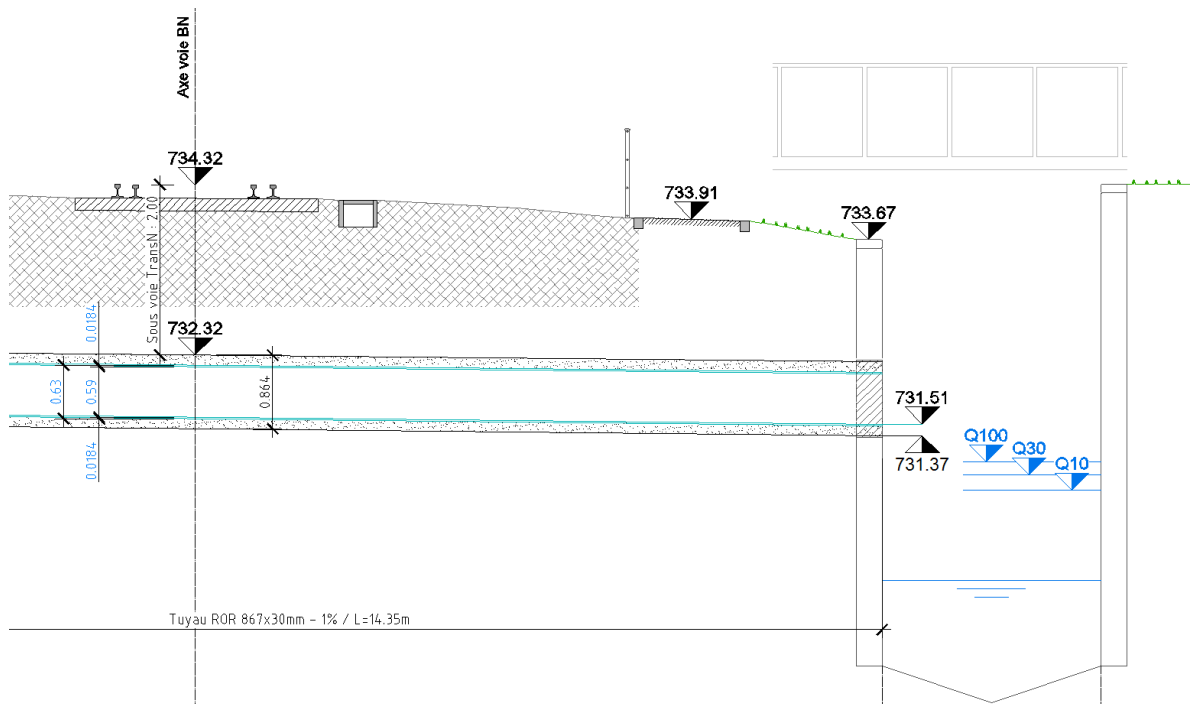
Exutoire dans l'Areuse

- Cellule de poussée
 - Dimensions de la cellule de poussée : 3,50 m x 7,00 m
 - Profondeur de la fouille : 3,00 m
 - Maintien de la fouille par palplanches de type AU18 S240 GP

- Fiche de 4,00 m
 - Surface totale : 160 m²
- Construction d'un mur de poussée d'une hauteur de 2,00 m
- Construction d'un deuxième mur pour le maintien du terrain du côté des TransN
- Construction d'un radier pour le maintien de la machine de poussée
- Pousse-tube
 - Dimension du ROR : 864 mm x 30 mm (dont 7 mm de protection contre la corrosion)
 - Longueur : 14,35 m
 - Pente de poussée : -1% en direction de l'Areuse
 - Canalisation : PVC 630 mm
 - L'ajustement de la pente de la canalisation se fera par ajout de sable entre le ROR et la canalisation
 - Construction d'un ouvrage d'arrivée dans l'Areuse
- Autres équipements
 - Pose de 2 chambres à chaque extrémité de la fouille de la cellule de poussée
 - Liaison entre les chambres par une canalisation PVC 630 mm, pente 1%, longueur 5,00 m
- Réfection de la place de parc en enrobé
 - Surface totale : 145 m²

Niveaux des crues de l'Areuse

Les niveaux des crues de l'Areuse ont été étudiés afin d'éviter que l'exutoire ne se retrouve noyé en période de crues. Les résultats de cette analyse sont présentés dans la figure suivante :



On remarque sur ce graphique que le niveau de l'Areuse n'atteindra le niveau inférieur de la canalisation que pour une crue d'un temps de retour supérieur à 100 ans.

Devis estimatif des travaux

Le devis estimatif des travaux se monte à CHF 317'000 TTC, répartis comme suit :

Installation de chantier	CHF	35'000.--
Génie civil pour cellule de poussée	CHF	66'000.--
Travaux de pousse tube	CHF	70'000.--
Travaux eaux claires	CHF	43'200.--
Génie civil pour trottoir	CHF	8'100.--
Revêtement bitumineux	CHF	19'800.--
Divers et imprévus	CHF	16'000.--
Honoraires	CHF	30'000.--
Honoraires géomètre	CHF	5'000.--
Sous-total	CHF	293'000.--
TVA 8%	CHF	23'448.--
TOTAL DES TRAVAUX TTC	CHF	316'548.--

Effets financiers et mécanismes de maîtrise des finances

Projection des coûts

Investissement net	CHF	317'000.—
Amortissement au taux de 2,5 %	CHF	8'000.—
Coût de l'argent (taux d'intérêt moyen de la dette communale = 2%)	CHF	6'300.—
Charge nette annuelle	CHF	14'300.—

Bien que déclenchée par un sinistre, la réflexion sur cet investissement s'insère dans le champ plus large de l'évacuation des eaux claires (PGEE). La dépense sera donc affectée au chapitre 710 *protection des eaux*, et financée à ce titre par la taxe d'épuration. Cette dépense représente une augmentation de la taxe de 2.2 centimes et sera absorbée par la réserve d'épuration.

Règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances

S'agissant d'un investissement d'un chapitre autofinancé, la dépense n'est pas soumise aux mécanismes de maîtrise des finances.

Conclusion

Les travaux proposés permettront non seulement de protéger la distillerie contre les risques d'inondation, mais surtout d'évacuer les eaux claires des quartiers de St-Gervais et de Crêt-de-l'eau lorsque la mesure 14 du PGEE sera réalisée.

A noter que les coûts relatifs à l'évacuation des eaux claires, soit CHF 266'000.-- sur le total ci-dessus, seront subventionnables à raison de 40 %.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 317'000.-- qui vous est proposée.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Val-de-Travers, le 13 mai 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Christian Mermet

Alexis Boillat

Annexe :

- Projet d'arrêté

CREDIT DE 317'000.-- FRANCS POUR LA REALISATION D'UN EXUTOIRE
D'EAUX CLAIRES (MESURE 14 PGEE COUVET)



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 13 mai 2014;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
vu le préavis favorable de la Commission de gestion et des finances du 2 juin 2014;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Un crédit de CHF 317'000.-- est accordé au Conseil communal pour la réalisation d'un exutoire d'eaux claires (Mesure 14 PGEE Couvet)

Art. 2 La dépense sera portée au compte des investissements no I710.501 et amortie au taux de 2.5 %.

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 23 juin 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Alexandre Willener

François Oppliger